

# COMMUNE DE SAINT MARTIN LE REDON

## Compte rendu de la séance du mardi 22 février 2022

Secrétaire de la séance: Christelle GRIALOU

Été présents : Robert AFONSO, Käthe CAPMAS, Eliette COUVE, Jean-Pierre DELRIEU, Flore DUBOSC, Christelle GRIALOU

Été représentés : Virginie BROCHETON, Delphine LEGAL, Christian RIGAL

Été absents ou excusés : Marc LEVIEUX

### Rappel de l'ordre du jour :

- Analyse des offres reçues pour les lots concernant les travaux Halle-Mairie
- Participation aux frais de scolarité des enfants de St-Martin-le-Redon à l'école Saint-Joseph de Puy-l'Évêque

Questions diverses

### Délibérations :

#### ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC (2022 DE 002)

#### DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHÉ PUBLIC

#### MARCHÉ DE TRAVAUX

Objet : aménagement d'un préau et mise aux normes de la mairie

Madame le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée pour l'opération d'aménagement d'un préau et de la mise aux normes de la mairie, conformément à la délibération 2021\_DE\_052 du 22 octobre 2021.

Une négociation a été décidée suite à la première réception des offres par délibération 22\_DE\_001 en date du 28 janvier 2022, ainsi qu'une consultation sans formalités préalables pour le lot 9 « Peinture », puisqu'aucune candidature n'a été présentée, ce en vertu de l'article 2122-2 du Code de la Commande publique.

Le délai de remise des offres négociées a été fixé au 14 février 2022 et, au 18 février 2022, pour le lot 9 « Peinture ».

Madame le Maire soumet l'analyse des offres établies par le maître d'œuvre PB CONCEPTION, en donnant lecture de son document.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal (indiquer les conditions d'adoption : majorité, unanimité) :

- décide d'attribuer le (les) marché(s) aux prestataires suivants :

**LOT 1 : VRD-MACONNERIE**

Entreprise CATARINO, sise VILLENEUVE-SUR-LOT 47300 :

Pour un montant HT de 17 100.00€

**LOT 2 : CHARPENTE-COUVERTURE-OSSATURE BOIS**

Entreprise CATARINO, sise : VILLENEUVE-SUR-LOT 47300 :

Pour un montant HT de 8 690.00€.

**LOT 3 : PLATRERIE-ISOLATION-FAUX PLAFOND**

Entreprise : HEBRAS GARCIA, sise : VILLENEUVE-SUR-LOT 47300 :

Pour un montant HT de : 24 000,00€

**LOT 4 : MENUISERIE EXTERIEURE**

Entreprise : SARL MENUISERIE ALU BGC, sise SAINT-GEORGES 47370

Pour un montant HT y compris les Prestations Supplémentaires Éventuelles de : 36 183.00€

**LOT 5 : ÉLECTRICITÉ**

Entreprise : EDIF, sise FUMEL 47500

Pour un montant HT y compris les Prestations Supplémentaires Éventuelles de : 32 007.00€

**LOT 6 : CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE**

Entreprise : EDIF, sise FUMEL 47500

Pour un montant HT de : 55 838.65€

**LOT 7 : MENUISERIE INTERIEURE BOIS**

Entreprise : MG3, sise SAINT-SYLVESTRE 47140

Pour un montant HT y compris les Prestations Supplémentaires Éventuelles de : 14 034.00€

**LOT 8 : CARRELAGE-FAIENCE**

Entreprise : HEBRAS GARCIA, sise : VILLENEUVE-SUR-LOT 47300 :

Pour un montant HT de : 849.00€

**LOT 9 : PEINTURE-SOL SOUPLE :**

Entreprise : EURL PHILIPPE ROY, sise 46700 SOTURAC

Pour un montant total HT y compris les Prestations Supplémentaires Éventuelles de : 15 584.38€

L'attribution est détaillée dans le tableau suivant :

NUMERO LOT	ENTREPRISES	MONTANT HT €	MONTANT HT € PSE
1	CATARINO	17 100,00	
2	CATARINO	8 690,00	

3	HEBRAS GARCIA	24 000,00	
4	SARL BGC	32 091,00	4 092,00
5	EDIF	25 502,00	6 505,00
6	EDF	55 838,65	
7	MG3	8 824,40	5 210,00
8	HEBRAS GARCIA	849,00	
9	EURL ROY	8 459,00	7 125,98
<b>SOUS/TOTAL</b>		<b>181 354,05</b>	<b>22 932,98</b>
<b>TOTAL</b>			<b>204 287,03</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (1 voix contre) de l'attribution du Marché Public et autorise Mme le Maire, ou son représentant, à signer le(s) marché(s) avec la(ou les) entreprise(s) retenue(s) ainsi que tout autre document s'y rapportant sauf avenants.

VOTES	Pour	8	Contre	1	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Question diverse :

- La route du LAQUET sur une longueur d'environ 500 mètres sera refaite par la Communauté de Communes dans l'année. La dotation 2022 allouée par la Communauté de Communes pour l'entretien des routes et celle de 2023 serviront à ce projet.

La séance est levée à 22H30.

Mme le Maire, Käthe KAPMAS